



Convocation :..... 17.06.2025
Affichage :..... 17.06.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 À 18H00

N° 2025/11

Objet : Convention de location de fibres optiques passives et d'espaces sur la plateforme téléportuaire de Castres-Mazamet

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

MM. Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2025/11

Convention de location de fibres optiques passives et d'espaces sur la plateforme téléportuaire de Castres-Mazamet

Le Président ayant exposé,

Considérant la nécessité de disposer d'un réseau d'infrastructure entièrement maillé pour l'interconnexion des cinq sites du Campus de Castres, et d'en assurer la maintenance nécessaire, d'en garantir la disponibilité et le rétablissement en cas de besoins.

Considérant la nécessité de renouveler pour le Campus de Castres la convention de location de fibres optiques passives et d'espace sur la plateforme téléportuaire de Castres-Mazamet.

Considérant que l'offre de IMS Networks présente les conditions favorables de mise à disposition (location) de fibre optique et ainsi que les prestations pour son déploiement sur chaque lieu.

Le Président propose de conclure une convention de mise à disposition (location) de fibres optiques, afin de maintenir les solutions en place, actuellement utilisés par les services.

Les raccordements qui font l'objet de cette convention, sont les suivants :

- IUT Paul Sabatier (Campus de Castres / Ecole d'ingénieurs ISIS
- IUT Paul Sabatier (Campus de Castres) / Restaurant et résidence universitaires situés rue Firmin Oulès à Castres.
- IUT Paul Sabatier (Campus de Castres) / Maison du Campus
- Maison du Campus / Ecole d'ingénieurs ISIS
- ENSAV / Ecole d'ingénieurs ISIS

La prestation comprend également les interventions de maintenance et de rétablissement des connexions, définies dans le cadre du CCTP et dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Durée de la convention : un an reconductible 2 fois, à compter du 01/07/2025 jusqu'au 30/06/2028, (périodes 01/07/2025 au 30/06/2026 ; 01/07/2026 au 30/06/2027 ; 01/07/2027 au 30/06/2028).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve la convention, annexée à la présente délibération,
- autorise le Président à signer ladite convention.
- dit que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget, chapitre 011, fonction 020, nature 6262.



Fait et délibéré à Castres, le 26 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Arnaud BOUSQUET